



Stewardship Ontario

**Dépôt du rapport  
de 2023  
sur le rendement  
du programme à  
l'OPRR**

# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Signature de l'administratrice</b>                                | <b>3</b>  |
| <b>Section 1: Rendement du Programme des boîtes bleues en 2023</b>   | <b>4</b>  |
| Rapport de 2023 sur le rendement du Programme des boîtes bleues      | 5         |
| Contexte   | 5         |
| Plan de transition du Programme des boîtes bleues                    | 5         |
| Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit | 5         |
| Rendement du Programme de réacheminement des déchets                 | 6         |
| Coût du programme  | 7         |
| Développement de marchés   | 8         |
| Promotion et éducation   | 8         |
| Site Web d'Intendance Ontario  | 8         |
| Élaboration de ressources à l'intention des municipalités            | 9         |
| Médias sociaux   | 10        |
| <b>Section 2: Programme de réacheminement des DMDS de 2023</b>       | <b>11</b> |
| État du Programme de réacheminement des DMDS en 2023                 | 12        |
| Contexte   | 12        |
| Avis de résiliation  | 13        |
| <b>Section 3: États financiers vérifiés de 2023</b>                  | <b>15</b> |

---

## Signature de l'administratrice

Ce rapport a été approuvé par l'administratrice d'Intendance Ontario aux fins de présentation à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.



**Sue Lo**  
Administratrice  
Intendance Ontario



---

# SECTION 1

## Rendement du Programme des boîtes bleues en 2023

## Rapport de 2023 sur le rendement du Programme des boîtes bleues

### Contexte

Intendance Ontario (IO) est l'organisme de financement de l'industrie responsable de l'administration du plan du Programme des boîtes bleues, qui a été approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et qui a débuté le 1er février 2004. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site Web](#) d'Intendance Ontario et le [site Web](#) de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR).

Le 26 octobre 2021, Intendance Ontario a présenté le budget du Programme des boîtes bleues pour 2023, des projections mises à jour pour 2024-2025 et des conseils pour l'estimation des droits simplifiés pour les responsables de la gérance. La documentation pertinente, dont un document de travail, des présentations et des foires aux questions de la réunion, est disponible [ici](#).

### Plan de transition du Programme des boîtes bleues

Intendance Ontario a poursuivi ses démarches pour satisfaire aux conditions établies en vue de l'approbation du plan de transition.

Intendance Ontario a annulé ses plans visant à modifier la méthode d'établissement des droits afin d'y intégrer la différenciation des coûts des matériaux (condition no 1) lorsqu'elle s'est tournée vers une nouvelle proposition visant à simplifier l'établissement des droits et à éliminer la nécessité pour les responsables de la gérance de déclarer les données de l'approvisionnement au marché.

La proposition d'Intendance Ontario en vue de satisfaire à la condition no 2 (conflit d'intérêts) a été approuvée par l'OPRR le 31 mars 2021.

Intendance Ontario a travaillé en étroite collaboration avec l'OPRR pour élaborer des plans visant à satisfaire aux conditions nos 3 et 4. Le plan d'Intendance Ontario portant sur la condition no 4 a été approuvé le 23 décembre 2022. Les plans proposés concernant la condition no 3 ont été achevés peu après la fin de l'année de déclaration et ont été approuvés le 27 janvier 2023.

Tous les aspects du plan de transition du Programme des boîtes bleues sont traités dans les délais impartis et sans dépassement budgétaire.

### Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

En date du 31 décembre 2023, 1 825 responsables de la gérance étaient inscrits au Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario.

Depuis l'approbation finale de *l'addenda sur la méthode révisée d'établissement des droits au plan de liquidation du Programme des boîtes bleues*, la plupart des responsables de la gérance n'ont plus à déclarer leurs données annuelles sur l'approvisionnement à Intendance Ontario en 2023 et pour les années restantes du programme. En 2023, 31 rapports produits par les responsables de la gérance ont été soumis pour les circonstances facultatives et approuvées ou obligatoires où le modèle simplifié d'établissement des droits ne s'applique pas :

- aux responsables de la gérance qui entrent sur le marché de l'Ontario ou qui en sortent, ou qui n'ont pas produit les données

complètes de 2019 et 2020 en date du 31 juillet 2022;

- dans le cas d'une cession d'une filiale ou d'une gamme de produits (et éventuellement l'acquisition correspondante par un autre responsable de la gérance);
- dans le cas de l'abandon d'une gamme de produits;
- les journaux assujettis à la modification du Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario de l'Association canadienne des journaux (ACJ) et de l'Association des journaux communautaires de l'Ontario (AJCO).

Les recettes issues des droits facturés aux responsables de la gérance du Programme des boîtes bleues en 2023 s'élevaient à 158 303 926 \$ comparativement à 169 171 725 \$ en 2022, soit une baisse de 6,87 %. Les recettes issues des droits facturés représentaient 101,52 % des droits prévus au budget pour 2023, soit 155 936 800 \$. Veuillez prendre note que les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures ou les changements apportées à leurs rapports des années antérieures sont saisis dans l'année du rapport ou du changement.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont relevées, des activités de suivi sont entreprises afin de confirmer les quantités déclarées et d'apporter les corrections nécessaires. À la fin de l'année 2023, tous les rapports des responsables de la gérance avaient fait l'objet d'une vérification sur place ou d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte S.E.N.C.R.L. et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires des

autorités européennes en matière de REP. Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à des vérifications exhaustives sont conçus pour améliorer la confiance générale en la qualité des rapports. En outre, toute demande de rajustement présentée par un responsable de la gérance et portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers. Avec la fin des rapports des responsables de la gérance, le nombre d'examen intensifs diminuera progressivement au cours de la période de transition. Il n'y a actuellement aucun examen intensif en cours.

## **Rendement du Programme de réacheminement des déchets**

Le Programme des boîtes bleues soutient les efforts des municipalités de l'Ontario et des collectivités des Premières Nations pour collecter et commercialiser les emballages et le papier imprimé. Les municipalités reçoivent 50 % des coûts qu'elles encourrent dans le cadre du Programme des boîtes bleues.

Le programme est en cours de transition vers un programme complet de REP. Soixante-neuf municipalités ont abandonné le Programme des boîtes bleues au cours de l'année civile 2023 et leurs données sont exclues des tableaux ci-dessous (qui reflètent l'activité de recyclage qui a eu lieu en 2022). Par conséquent, il y a eu une baisse importante en glissement annuel des tonnes recyclées et des tonnes produites indiquées ci-dessous. Le taux de recyclage déclaré pour 2022 a chuté à 51,9 % par rapport à l'année précédente. Malgré cela, l'accès aux programmes de recyclage reste élevé.

|  | Ontario<br>2022 | Ontario<br>2021 | Ontario<br>2020 | Ontario<br>2019 | Ontario<br>2018 | Ontario<br>2017 | Ontario<br>2016 | Écart par<br>rapport<br>à l'année<br>précédente<br>(%) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| <b>Rendement en matière de recyclage</b>             |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |  |
| <b>Tonnes recyclées</b>                              | 403 175         | 736 380         | 756 984         | 729 906         | 780 555         | 822 979         | 836 227         | -45,2 %  |
| <b>Tonnes produites</b>                              | 776 419         | 1 380 911       | 1 263 401       | 1 274 310       | 1 296 207       | 1 342 017       | 1 340 947       | -43,8 %  |
| <b>Taux de recyclage</b>                             | 51,9 %          | 53,3 %          | 59,9 %          | 57,3 %          | 60,2 %          | 61,3 %          | 62,4 %          | -1,4 %   |
| <b>Objectif de recyclage provincial</b>              | 60,0 %          | 60,0 %          | 60,0 %          | 60,0 %          | 60,0 %          | 60,0 %          | 60,0 %          | 0,0 %  |
| <b>Population desservie par le programme des EPP</b> | 8 056 585       | 13 562 763      | 13 412 332      | 13 205 235      | 13 078 155      | 12 962 740      | 12 814 578      | -40,6 %  |
| <b>Kg recyclés par habitant</b>                      | 50,0            | 54,3            | 56,4            | 55,3            | 59,7            | 63,5            | 65,3            | -7,8 %   |
| <b>Rendement en matière d'accessibilité</b>          |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |  |
| <b>Nombre de ménages desservis</b>                   | 3 101 762       | 5 423 218       | 5 374 308       | 5 333 161       | 5 278 332       | 5 237 905       | 5 174 930       | -42,8 %  |
| <b>% de ménages ayant accès au programme des EPP</b> | 98,1 %          | 94,4 %          | 94,8 %          | 94,0 %          | 94,0 %          | 94,4 %          | 94,6 %          | 4,0 %  |
| <b>Coût de P et E par habitant</b>                   | 0,5 9 \$        | 0,50 \$         | 0,56 \$         | 0,62 \$         | 0,61 \$         | 0,56 \$         | 0,64 \$         | 19,7 %   |

## Coût du programme

Le coût net global du système des boîtes bleues déclaré par les municipalités et les coûts administratifs pour 2022 s'élevaient à 208,0 millions de dollars, soit une baisse substantielle de 34,4 % par rapport à 2021, principalement en raison de la transition en cours dans les municipalités. En revanche, le coût net par tonne et par habitant a augmenté par rapport à l'année précédente.

|                                 | Ontario<br>2022 | Ontario<br>2021 | Ontario<br>2020 | Ontario<br>2019 | Ontario<br>2018 | Ontario<br>2017 | Ontario<br>2016 | Écart par<br>rapport<br>à l'année<br>précédente<br>(%) |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| <b>Évolution des coûts</b>      |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |  |
| <b>Tonnes recyclées</b>         | 403 175         | 736 380         | 756 984         | 729 906         | 780 555         | 822 979         | 836 227         | -45,2 %  |
| <b>Coût net*</b>                | 207 983 414 \$  | 317 181 659 \$  | 359 178 458 \$  | 336 293 874 \$  | 299 307 268 \$  | 249 809 925 \$  | 258 540 366 \$  | -34,4 %  |
| <b>Coût net par tonne</b>       | 516 \$          | 431 \$          | 474 \$          | 461 \$          | 383 \$          | 304 \$          | 309 \$          | 19,8 %   |
| <b>Coût net par habitant</b>    | 26 \$           | 23 \$           | 27 \$           | 25 \$           | 23 \$           | 19 \$           | 20 \$           | 10,4 %   |
| <b>Kg recyclés par habitant</b> | 50,0            | 54,3            | 56,4            | 55,3            | 59,7            | 63,5            | 65,3            | -7,8 %   |

\*Le coût net comprend les coûts totaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation (P et E), la réglementation, le développement de marchés et les coûts de gestion du programme.

## Développement de marchés

Comme le souligne le plan de transition approuvé du Programme des boîtes bleues, il a été décidé de ne pas entreprendre de nouveaux projets de développement de marchés au cours de la phase de liquidation du programme. Cependant, Intendance Ontario a continué à investir et à collaborer avec les municipalités dans des études sur la composition des déchets résidentiels et des études sur la composition des matériaux des installations de récupération des matériaux (IRM). Les points saillants de ce travail sont résumés ci-dessous.

Au début de 2022, l'IO a déterminé que, bien que les données sur la composition des déchets issues des collectes en bordure de rue et des dépôts pour les maisons unifamiliales soient suffisantes, il fallait combler une lacune en ce qui concerne les points de données sur les déchets des immeubles multirésidentiels. L'amélioration des données de l'étude sur les déchets des immeubles multirésidentiels de l'IO aiderait à fournir un ensemble de données

plus rigoureux pour calculer la quantité de production résidentielle de matières destinées à la boîte bleue exigée par la province et améliorer la production de rapports sur le rendement. Intendance Ontario a travaillé en étroite collaboration avec le Fonds d'amélioration continue (FAC) afin d'intégrer un ensemble de données plus vaste dans l'analyse. Il s'agissait notamment d'intégrer des données provenant d'un plus grand nombre de municipalités, en particulier des données actuelles et antérieures de la Ville de Toronto, le plus grand marché multirésidentiel de la province. Cette collaboration s'est poursuivie jusqu'en 2023 et s'est terminée au premier trimestre 2023.

## Promotion et éducation

### *Site Web d'Intendance Ontario*

Dans le cadre des efforts déployés pour fournir aux responsables de la gérance et aux parties prenantes des renseignements clairs, opportuns et actualisés, Intendance Ontario (IO) a lancé un nouveau site Web en 2022 pour partager



des renseignements sur le programme d'IO, au moment où la province amorçait la transition vers un modèle complet de REP en juillet 2023. Le site Web de l'IO présente le plan de transition, des ressources pour les responsables de la gérance avant et pendant la période de transition, ainsi que des renseignements à l'intention des municipalités.

Les mises à jour continues du site Web jusqu'en 2023 comprenaient des nouvelles et des documents liés à : une mise à jour sur l'approbation par l'OPRR des conditions du plan de transition du Programme des boîtes bleues, la fin du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) géré par Intendance Ontario et des ressources relatives à la consultation sur les règles de 2024 et à l'assemblée générale annuelle des producteurs.

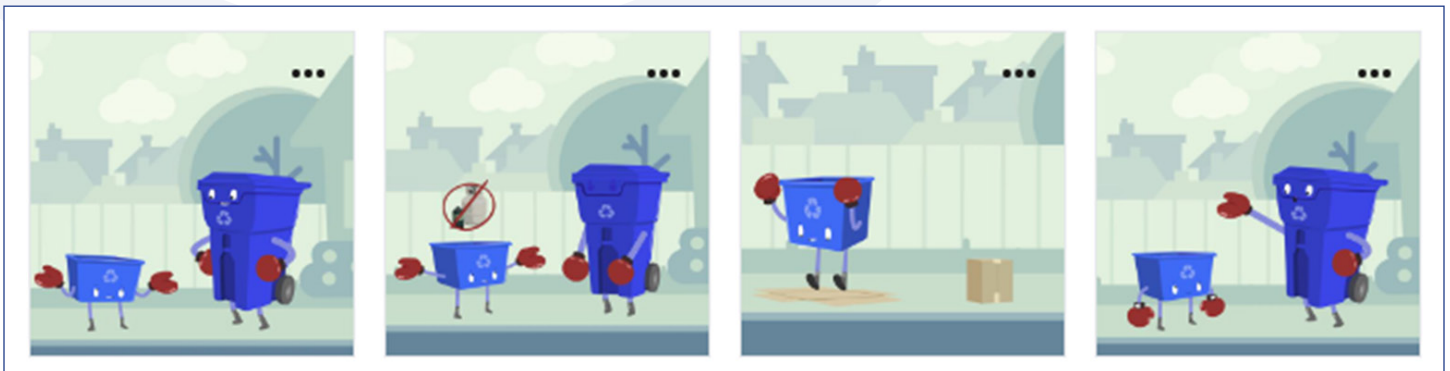
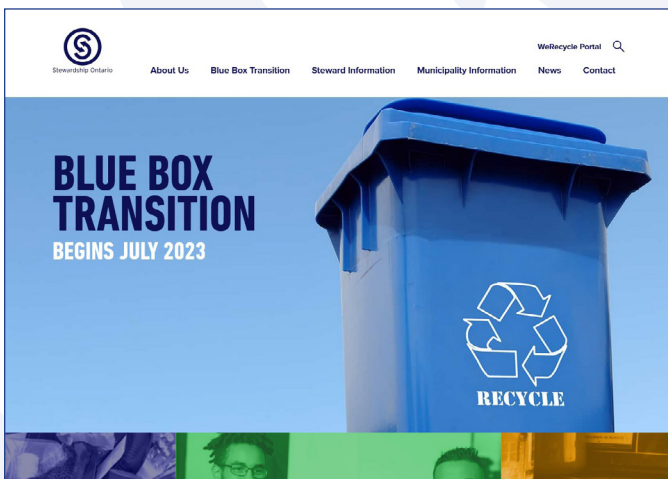
## ***Élaboration de ressources à l'intention des municipalités***

Dans la foulée du travail entamé en 2022, Intendance Ontario (IO) a publié en 2023 un ensemble de ressources numériques de promotion et d'éducation (P et E) afin de soutenir les efforts des collectivités en phase de transition tardive pour maintenir le rendement de leurs programmes des boîtes bleues. Cette approche reposait en partie sur le constat que les collectivités de petite ou moyenne taille n'ont pas toujours les ressources internes nécessaires pour créer un contenu médiatique numérique attrayant.

IO a travaillé avec six municipalités intéressées et a élaboré une série de ressources « Blue Boxer » pour informer et éduquer les résidents sur les bonnes pratiques de recyclage. Des images tirées des vidéos sont présentées ci-dessous.

En août 2023, un avis électronique a été envoyé aux 296 personnes-ressources des municipalités d'IO pour les informer de la disponibilité de ces documents. Des versions traduites en français de ces documents ont également été produites et distribuées en octobre et, début novembre, un avis a été envoyé pour rappeler la disponibilité de toute cette documentation.

Le suivi effectué d'août à décembre a démontré qu'environ 50 municipalités avaient téléchargé



les ressources en anglais et qu'environ cinq municipalités les avaient téléchargées en français. Un suivi ad hoc a également été entrepris pour vérifier si les images apparaissaient dans les médias sociaux des municipalités qui avaient téléchargé les documents.

Bien que ces documents aient été élaborés en collaboration avec un groupe important de municipalités pour répondre à leurs besoins et qu'ils étaient de grande qualité, l'adoption et l'utilisation de ces documents se sont avérées insatisfaisantes.

### ***Médias sociaux***

Intendance Ontario n'a pas mené de campagnes dans les médias sociaux en 2023.





---

# **SECTION 2**

**Programme de réacheminement des DMDS de  
2023**

## État du Programme de réacheminement des DMDS en 2023

### Contexte

La ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a émis un avis de résiliation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) géré par Intendance Ontario, en vertu de l'article 14 de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets. La lettre d'avis du 11 septembre 2023 est [disponible ici](#).

Le Programme de réacheminement des DMDS, aussi connu par les consommateurs sous le nom de programme Orange Drop, a cessé ses activités le 30 septembre 2021. De plus amples renseignements sur le plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS se trouvent sur le [site Web d'Intendance Ontario](#).

Les matériaux précédemment visés par le Programme de réacheminement des DMDS sont désormais collectés et recyclés en vertu des dispositions de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, qui sont administrées par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR). Des renseignements sur le recyclage actuel des produits dangereux et spéciaux (PDS) sont disponibles sur le [site Web de l'OPRR](#).



**Ministry of the Environment,  
Conservation and Parks**

Office of the Minister

777 Bay Street, 5th Floor  
Toronto ON M7A 2J3  
Tel.: 416-314-6790

**Ministère de l'Environnement,  
de la Protection de la nature et des  
Parcs**

Bureau du ministre

777, rue Bay, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2J3  
Tél. : 416.314.6790



357-2023-1078

Le 11 septembre 2023

Sue Lo  
Administrateur  
Intendance Ontario

1 avenue St. Clair Ouest, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto ON  
M4V 1K6

Robert Poirier  
Président  
Office de la productivité et de la récupération  
des ressources  
4711, rue Yonge, Bureau 408  
Toronto ON  
M2N 6K8

Chers Sue Lo et Robert Poirier:

**OBJET: Avis de cessation – Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux**

La présente lettre a pour objet de notifier la fin du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (Programme de réacheminement des DMDS), conformément à l'article 14 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD). À la fin du Programme de réacheminement des DMDS, tous les plans de gestion industrielle (PGI) prendront également fin, y compris les PGI gérés par la Product Care Association pour les peintures, les pesticides, les solvants et les engrais, l'Automotive Material Stewardship pour l'antigel, les filtres à huile et les contenants d'huile, et par SodaStream pour les contenants pressurisés de dioxyde de carbone de Soda Stream.

Comme l'exige la LTRD, le 8 juin 2023, Intendance Ontario, l'organisme de financement de l'industrie pour le Programme de réacheminement des DMDS, m'a remis son rapport final qui résume la manière dont il a mis en œuvre les étapes de son plan de liquidation approuvé pour le Programme de réacheminement des DMDS.

Le 12 avril 2018, Intendance Ontario a été chargé d'élaborer un plan de liquidation pour le Programme de réacheminement des DMDS et de mener des consultations à ce sujet. Le 27 décembre 2019, le plan de liquidation d'Intendance Ontario a été approuvé par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office). L'Office a également approuvé des modifications ultérieures du plan de liquidation, y compris celles relatives à la révision de la date de liquidation du programme et à la distribution des fonds excédentaires et résiduels.

...2

Sue Lo et Robert Poirier  
Page 2.

Le Programme de réacheminement des DMDS a démarré le 1er juillet 2008 et a pris fin le 30 septembre 2021. Il a permis de collecter et de gérer plus de 235 000 tonnes de matériaux, en plus des 120 000 tonnes de matériaux collectés et gérés par des PGI administrés séparément. Le programme portait sur neuf matériaux, dont les peintures et revêtements, les solvants, les filtres à huile, les contenants d'huile, l'antigel, les pesticides, les engrais, les contenants sous pression et les piles à usage unique.

Dans le cadre de la transition de l'Ontario vers un cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC), les producteurs de piles à usage unique étaient tenus d'établir et d'exploiter des systèmes de collecte et de gestion tels que définis dans le Règlement sur les piles et batteries à compter du 1er juillet 2020. De même, les producteurs des huit matériaux restants dans le Programme de réacheminement des DMDS sont devenus responsables de leurs produits en fin de vie en vertu du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux le 1er octobre 2021.

Je tiens à remercier Intendance Ontario et les efforts déployés par les responsables de l'industrie, les organismes de gestion de l'industrie, les représentants municipaux, les fournisseurs de services et les consommateurs qui ont participé au Programme de réacheminement des DMDS. Je suis persuadé que le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux actuel continuera à s'appuyer sur la réussite de l'ancien programme.

Enfin, outre la publication de cette lettre dans le Registre environnemental, Intendance Ontario et l'Office publieront cette lettre sur leurs sites Web.

Cordialement,



David Piccini  
Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

c: Serge Imbrogno, Sous-ministre, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
Frank Denton, PDG, Office de la productivité et de la récupération des ressources



# **SECTION 3**

**États financiers vérifiés de 2023**

# **Stewardship Ontario**

## **États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023**



# Stewardship Ontario

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

---

### Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>   | <b>2-3</b> |
| <b>États financiers</b>                    |            |
| Bilan                                      | 4          |
| État de l'évolution de l'actif net         | 5          |
| État des résultats                         | 6          |
| État des flux de trésorerie                | 7          |
| Notes complémentaires aux états financiers | 8-14       |

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de Stewardship Ontario

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 8 mars 2024

## Stewardship Ontario Bilan

| Au 31 décembre                                   | 2023                 | 2022                 |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Actifs</b>                                    |                      |                      |
| <b>Court terme</b>                               |                      |                      |
| Encaisse   | 10 360 371 \$        | 16 634 930 \$        |
| Placements (Note 2)                              | 33 448 039           | 26 308 042           |
| Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3) | 1 755 081            | 2 470 000            |
| Charges payées d'avance et dépôts                | 44 041               | 35 117               |
|  | 45 607 532           | 45 448 089           |
| <b>Placements (Note 2)</b>                       | <b>19 805 358</b>    | <b>28 377 356</b>    |
|  | <b>65 412 890 \$</b> | <b>73 825 445 \$</b> |
| <b>Passifs et actif net</b>                      |                      |                      |
| <b>Court terme</b>                               |                      |                      |
| Créditeurs et charges à payer                    | 32 253 049 \$        | 45 379 523 \$        |
| Produits reportés (Note 5)                       | -                    | 666 017              |
| Fonds d'amélioration continue (Note 6)           | 8 601 712            | 10 974 679           |
|  | 40 854 761           | 57 020 219           |
| <b>Actifs nets</b>                               |                      |                      |
| Non grevés d'affectations                        | 24 558 129           | 16 805 226           |
|  | <b>65 412 890 \$</b> | <b>73 825 445 \$</b> |

Au nom de l'administrateur :



\_\_\_\_\_, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario État de l'évolution de l'actif net

### Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

|  | Non<br>grevés<br>d'affectations | Grevés<br>d'affectations<br>internes | Total<br>pour<br>2023 |
|--|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| <b>Solde, au début de l'exercice</b>                         | <b>16 805 226 \$</b>            | <b>-</b>                             | <b>16 805 226 \$</b>  |
| <b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b> | <b>7 752 903</b>                | <b>-</b>                             | <b>7 752 903</b>      |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                         | <b>24 558 129 \$</b>            | <b>-</b>                             | <b>24 558 129 \$</b>  |

|   | Non<br>grevés<br>d'affectations | Grevés<br>d'affectations<br>internes | Total<br>pour<br>2022 |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022                             |                                 |                                      |                       |
| Solde, au début de l'exercice   | 31 449 974 \$                   | 646 000                              | 32 095 974 \$         |
| Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice               | (15 290 748)                    | -                                    | (15 290 748)          |
| Réserve relative à la prorogation du programme visant les DMDS (Note 7) | 646 000                         | (646 000)                            | -                     |
| <b>Solde, à la fin de l'exercice</b>                                    | <b>16 805 226 \$</b>            | <b>-</b>                             | <b>16 805 226 \$</b>  |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre                                      | 2023                | 2022                   |
|---|---------------------|------------------------|
| <b>Produits</b>   |                     |                        |
| Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues                       | 158 303 926 \$      | 169 171 725 \$         |
| Droits de gérance pour le programme visant les DMDS                         | -                   | 8 180                  |
| Revenus (pertes) sur placements (Note 8)                                    | 4 117 711           | (696 341)              |
|   | 162 421 637         | 168 483 564            |
| <b>Charges</b>  |                     |                        |
| Programme des boîtes bleues   |                     |                        |
| Paiements de transfert aux municipalités                                    | 148 953 456         | 169 143 232            |
| Recherche et développement  | -                   | 67 149                 |
| Promotion et sensibilisation  | 56 990              | 362 561                |
| Charges liées à la liquidation du programme                                 | 638 793             | 641 722                |
|   | 149 649 239         | 170 214 664            |
| Programme visant les DMDS   |                     |                        |
| Coûts directs des matériaux (Note 4)  | -                   | 461 262                |
| Charges liées à la liquidation du programme                                 | -                   | 1 197 839              |
| Transfert de l'excédent (Note 10)   | -                   | 3 354 068              |
|   | -                   | 5 013 169              |
| Charges communes  |                     |                        |
| Gestion des programmes (Note 4)   | 4 059 995           | 6 876 685              |
| Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 9)     | 959 500             | 1 669 794              |
|   | 5 019 495           | 8 546 479              |
| Total des charges   | 154 668 734         | 183 774 312            |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b> | <b>7 752 903 \$</b> | <b>(15 290 748) \$</b> |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Stewardship Ontario État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre   | 2023          | 2022            |
|--|---------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)</b>   |               |                 |
| <b>Activités de fonctionnement</b>   |               |                 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice   | 7 752 903 \$  | (15 290 748) \$ |
| Ajustements pour rapprocher l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice liées aux activités de fonctionnement |               |                 |
| Composante hors caisse des revenus (pertes) sur placements   | (999 979)     | 3 104 689       |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :   |               |                 |
| Débiteurs et autres montants à recevoir  | 714 919       | 679 741         |
| Charges payées d'avance et dépôts  | (8 924)       | (3 630)         |
| Créditeurs et charges à payer  | (13 126 474)  | 5 065 011       |
| Produits reportés  | (666 017)     | -               |
| Fonds d'amélioration continue  | (2 372 967)   | (1 739 258)     |
|  | (8 706 539)   | (8 184 195)     |
| <b>Activités d'investissement</b>  |               |                 |
| Produits tirés de placements, déduction faite des charges  | 2 431 980     | 8 504 082       |
| <b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>  |               |                 |
|  | (6 274 559)   | 319 887         |
| <b>Encaisse, au début de l'exercice</b>  | 16 634 930    | 16 315 043      |
| <b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>  | 10 360 371 \$ | 16 634 930 \$   |

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

### 1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

#### a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (« LRREC ») de même que la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

#### Programme des boîtes bleues

Le premier plan du programme des boîtes bleues a été approuvé par le ministre de l'Environnement en décembre 2003. Les activités du programme ont commencé en février 2004.

Le 15 août 2019, la direction a reçu une lettre du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») qui demandait à l'organisme de transférer la gestion du programme des boîtes bleues aux producteurs de plastique et d'autres emballages. L'organisme devait présenter un plan de transition pour le programme des boîtes bleues au plus tard le 31 août 2020. Le plan de transition a été approuvé par l'OPRR le 23 décembre 2020. La transition du programme des boîtes bleues devrait commencer en juillet 2023 et les activités du programme devraient cesser d'ici la fin de 2025. Une liquidation suivra cette transition du programme des boîtes bleues.

#### Programme visant les DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit que les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») étaient des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Il a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Les activités du programme visant les DMDS ont officiellement commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2012. Il stipule que l'organisme est tenu d'appliquer une méthode fondée sur les parts de marché pour recouvrer à la fois les charges d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme. Cette méthode de recouvrement des coûts a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.



---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

### 1. Principales méthodes comptables (*suite*)

La direction a reçu des lettres de la part du Ministère le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'article 14 de la LTRD, le Ministère a demandé à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les DMDS. Le plan de liquidation a été approuvé par l'OPRR le 8 janvier 2020. Les activités dans le cadre du volet sur les piles à usage unique du programme visant les DMDS ont cessé le 30 juin 2020 et les activités du reste du programme des DMDS ont cessé le 30 septembre 2021.

#### b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

#### c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des boîtes bleues sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents qui découlent des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme visant les DMDS ont été comptabilisés selon la méthode de recouvrement des coûts une fois qu'ils ont été engagés et si leur recouvrement était raisonnablement assuré. Les revenus découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.

#### d) Instruments financiers

La valeur des placements à revenu fixe est fondée sur les cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

---

#### 2. Placements

|                                       | 2023          | 2022          |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Encaisse détenue auprès d'un courtier | 259 516 \$    | 115 825 \$    |
| Placements à revenu fixe              | 52 993 881    | 54 569 573    |
|                                       | 53 253 397    | 54 685 398    |
| Moins : Tranche à court terme         | 33 448 039    | 26 308 042    |
|                                       | 19 805 358 \$ | 28 377 356 \$ |

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux allant de 2,24 % à 4,0 % (2022 – de 2,29 % à 3,95 %) et viennent à échéance entre juin 2024 et mai 2030 (2022 – entre juin 2023 et mai 2030). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la valeur marchande des placements a diminué de 998 533 \$ (2022 – 2 811 879 \$). Ce montant est inclus dans les revenus de placement (Note 8).

---

#### 3. Débiteurs et autres montants à recevoir

|  | 2023         | 2022         |
|--|--------------|--------------|
| Droits de gérance pour le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS | 3 927 995 \$ | 4 243 060 \$ |
| Autres   | 131 442      | 143 739      |
| Provision pour créances douteuses  | (2 304 356)  | (1 916 799)  |
|  | 1 755 081 \$ | 2 470 000 \$ |

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

**31 décembre 2023**

---

#### 4. Accords importants

Canadian Stewardship Services Alliance Inc. et Circular Materials

L'organisme a conclu un accord de services de gestion de cinq ans avec Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA ») qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cet accord porte sur la gestion, le soutien administratif et technique ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, d'activités techniques et de présentation d'information. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accord a été modifié pour être prolongé de trois ans. Le 11 novembre 2021, CSSA a conclu un accord avec la Resource Recovery Alliance Inc. (« RRA ») visant à faire l'acquisition de la quasi-totalité des actifs, des passifs et des activités de CSSA. À la suite de l'acquisition, l'accord de service de gestion avec CSSA a été confié à la RRA. Le 15 septembre 2022, Circular Materials (« CM ») a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de RRA. Dans le cadre de cette acquisition, CM et Stewardship Ontario ont conclu un accord de service entrant en vigueur à compter du 15 septembre 2022. En vertu de cet accord, des charges totalisant 2 989 779 \$ ont été payées à CM (2022 – 3 309 312 \$ à RRA et 1 064 568 \$ à CM). Celles-ci sont incluses dans les charges de gestion des programmes (2022 – charges de gestion des programmes et charges liées à la liquidation du programme) à l'état des résultats. Au 31 décembre 2023, les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 238 889 \$ (2022 – 609 824 \$) lié à ces services.

---

#### 5. Produits reportés

|   | <u>2023</u> | <u>2022</u> |
|---|-------------|-------------|
| Programme des boîtes bleues                 |             |             |
| Fonds de développement des marchés du verre | -           | \$ 666 017  |

Les produits reportés du programme des boîtes bleues représentent les ressources non utilisées et grevées d'affectations externes au fonds de développement des marchés du verre. Le fonds de développement des marchés du verre existait déjà dans le cadre du programme des boîtes bleues et a été interrompu en vertu du plan de transition du programme des boîtes bleues. Les fonds ont été retournés en mars 2023.

---

#### 6. Fonds d'amélioration continue

Aux exercices précédents, l'organisme devait retenir une partie de son obligation au titre des boîtes bleues municipales pour le compte du Fonds d'amélioration continue (« FAC »). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 11. Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le FAC a dépensé 2 386 951 \$ (2022 – 1 739 258 \$) en activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

#### 7. Actifs nets grevés d'affectations internes

Le conseil d'administration a autorisé l'établissement du Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS afin de couvrir l'augmentation des dépenses générales liées à la liquidation découlant de la prorogation potentielle du programme. En 2022, le conseil d'administration a autorisé le transfert d'une somme de 646 000 \$ du Fonds pour la prorogation du programme visant les DMDS aux actifs nets non grevés d'affectations, étant donné que ce programme a été liquidé.

---

#### 8. Revenus de placement

|                                      | 2023                | 2022         |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|
| Revenu d'intérêts                    | 2 972 722 \$        | 2 288 921 \$ |
| Revenu de dividendes                 | 145 010             | 119 426      |
| Gain (perte) sur vente de placements | 1 446               | (83 335)     |
|                                      | <b>3 119 178</b>    | 2 325 012    |
| Ajustement de la juste valeur        | 1 188 576           | (2 811 879)  |
| Frais de placements                  | (190 043)           | (209 474)    |
|                                      | <b>4 117 711 \$</b> | (696 341) \$ |

---

#### 9. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant le programme des boîtes bleues et celui visant les DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour couvrir les activités des programmes de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

---

#### 10. Transfert de l'excédent

En 2022, conformément aux conditions de l'OPRR énoncées dans l'annexe du plan de liquidation visant les DMDS relative au transfert des fonds excédentaires aux organismes de gérance industrielle, l'organisme a effectué des versements supplémentaires visant la distribution de l'excédent de 1 389 901 \$ à Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS ») et de 585 039 \$ à l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada. En outre, un paiement de 930 325 \$ en fonds résiduels et un paiement de 448 803 \$ correspondant à une réduction rétroactive des droits de gérance ont été effectués à l'intention des responsables de la gérance du programme visant les DMDS.

---

# Stewardship Ontario

## Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

### 11. Engagements

Fonds d'amélioration continue

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes de recyclage au moyen des boîtes bleues et des systèmes afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de déterminer et de mettre en place des pratiques exemplaires, d'évaluer et de tester des technologies émergentes, d'utiliser des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les boîtes bleues et de faire la promotion d'une amélioration du rapport coût-efficacité à l'échelle de la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme qui est versé au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés au titre du FAC (Note 6). Au 31 décembre 2023, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentaient environ 223 788 \$ (2022 – 1 279 884 \$) du solde total du fonds de 8 601 712 \$ (2022 – 10 974 679 \$).

---

### 12. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation que fait la direction de chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements ainsi que les débiteurs et autres montants à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme détient des dépôts en espèces auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit découlant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour montants irrécouvrables, autres débiteurs et prêts à recevoir de l'organisme s'élève à 2 304 356 \$ (2022 – 1 916 799 \$).

---

## Stewardship Ontario

### Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2023

---

#### 12. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers (*suite*)

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations de taux d'intérêt qui est fonction des taux en vigueur au moment du renouvellement des titres à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés au programme des boîtes bleues soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme du programme à eux seuls ne suffiraient pas.

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.